SÉNAT

1re séance du samedi 28 décembre (matin)

La séance est ouverte à 9 h. 1/2, par M. Antonin Dubost.

M. Waddington proteste contre la tendance du génie à entreprendre simultanément trop de travaux dans les casernements et à les prolonger trop. Il réclame l'organisation de nouvelles batteries d'artillerie.

Le rapporteur examine ensuite la situation de nos effectifs. Il y a eu ce moment 545.000 hommes présents sous les drapeaux, y compris 23.000 auxiliaires. Le nombre des engagés, rengagés et commissionnés s'élève à 113.000. Le nombre des recrues progresse seulement de 19 contre 130 en Allemagne; il faut s'attendre à voir encore diminuer nos effectifs.

La loi de deux ans n'a pas donné les résultats espérés. Nous n'avons pas assez de vieux soldats dans le rang. Notre armée, en effet, est ainsi composée : engagés et rengagés, 12 % ; appelés déjà instruits, 41 % ; jeunes recrues, 47 %. Notre armée est donc trop jeune.

Il est absolument nécessaire de constituer un effectif stable de vieux soldats, surtout dans la cavalerie. Le meilleur moyen, pour obtenir ce résultat, est d'augmenter les hautes payes durables, plus alléchantes que les primes.

M. Picard expose la méthode qu'il a suivie pour régler l'avancement des officiers; elle est un compromis entre les projets Le Hérissé, Messimy et Boudenoot.

Le ministre se propose prochainement d'assurer la gratuité aux élèves de Saint-Cyr et de l'École de guerre.

— La substitution d'un nouveau corps d'artillerie aux régiments de cavalerie de Pontivy, approuvée par l'état-major général, est justifiée par le milieu d'élevage favorable où se trouve Luçon, et où iront ces régiments de cavalerie, et aussi par la disposition des casernements.

Le ministre énumère les avantages de la loi de 1905, puis il aborde la question des rengagements.

— L'importance des simples soldats rengagés dans la cavalerie est si grande, qu'il faut les avantager largement, en augmentant les hautes payes et les emplois civils réservés. Il faut appliquer la loi de l'offre et de la demande. (Exclamations.)

Voix à droite. — N'introduisez pas le marchandage dans l'armée ! (Très bien ! à droite.)

M. Picquart. — On apportera désormais plus de sévérité dans l'admission des hommes du service auxiliaire, afin d'éviter les contaminations dangereuses.

M. de Lamarzelle rappelle que la ville de Pontivy a édifié sa vie économique sur la présence d'un régiment de cavalerie. Seule la rumeur publique a appris à la municipalité ce déplacement. Cette incorrection s'aggrave du préjudice causé par l'occupation d'insalubrité.

M. Pamiral de Cuverville. — Au point de vue stratégique de la défense du littoral, le maintien de cette garnison s'impose. (Appl.)

M. Picquart. — M. Chéron va se rendre prochainement à Pontivy pour examiner la situation dans le but de sauvegarder tous les intérêts.

M. Chéron défend les méthodes financières de la guerre.

M. Fessard revendique pour Chartres un bataillon indûment retenu à Mamers.

M. Delahaye. — C'est M. Caillaux qui le garde. (Hilarité prolongée.)

La séance est levée.

2e séance du samedi 28 décembre (après-midi)

La séance est ouverte à 3 heures, par M. Antonin Dubost.

A propos du chapitre 2 (personnel militaire de l'administration centrale), M. de Montfort signale l'abus dans le nombre des attachés, « qui constituent un petit ministère dans le grand ». Le sous-secrétaire d'État occupe vingt-sept personnes (Rires) qui mettent le désordre dans les directions.

M. Chéron. — Mon cabinet est constitué par l'ancien cabinet civil du ministre.

M. de Trévenenc. — Le nombre croissant des attachés trouble l'avancement et retarde l'avancement des officiers les plus méritants. Cet abus doit cesser. (Appl. à droite.)

M. Gaudin de Villaine, à propos de l'article 7, constate que l'ordre d'offensive adressé hier au général Drude, révèle que, malgré les affirmations du président du Conseil, ces ordres d'offensive n'avaient pas dû être envoyés auparavant.

Les chapitres 3 à 13 sont adoptés.

Sur le chapitre 14 (Solde de l'infanterie), M. de Montfort signale l'abus des incorporations des hommes des services auxiliaires ; certains régiments ont dû réformer jusqu'à 60 hommes dans la première semaine. L'orateur demande quelle situation sera faite aux hommes des services auxiliaires réformés définitivement.

M. Picquart. — Les uns sont réformés définitivement. Les autres, réformés temporairement, pourront être rappelés pour un an.

Les chapitres 15 à 21 sont adoptés. M. de Montfort demande, au sujet de ce dernier chapitre (Gendarmerie) où en est l'étude du projet sur la constitution d'un corps de gendarmerie mobile.

M. Picquart. — Nous préparons une réforme générale de la gendarmerie.

Les chapitres 22 à 28 sont adoptés.

Le chapitre 29 (Poudres et salpêtres), provoque une demande d'explication de M. Monis sur l'accueil fait aux conclusions du Sénat sur la catastrophe de l'*Iéna*.

Le ministre expose les mesures prises pour faire disparaître les vieux lots de poudre, pour assurer une fabrication, un contrôle strict, un isolement complet. Il créera un nouveau service pour mettre en relations les producteurs et les employeurs de poudres.

LES AUMONIERS DES HOPITAUX

M. Halgan (chap. 30, Hôpitaux), proteste contre les mesures prises contre les aumôniers des hôpitaux, beaucoup de jeunes gens se voient privés de secours religieux que l'affaiblissement causé par le mal les empêche de réclamer.

M. de Carné. — C'est odieux ! (Très bien à droite.)

M. Halgan. — On a assuré des funérailles conformes au culte auquel le militaire appartient. Il faut avoir autant de respect des malades que des morts. (Appl. à droite.)

M. Chéron. — Nous sommes prêts à faire preuve de la plus grande tolérance. (Exclamations ironiques.)

M. Le Provost de Launay. — Un militaire blessé au cours des grèves, le lieutenant Lautour, s'est vu refuser les secours religieux.

M. Delahaye. — Nous n'avons pas besoin de votre tolérance, nous exigeons le respect de nos droits. (Appl. à droite.)

M. de Lamarzelle. — Le directeur de l'hôpital refusant les secours religieux au lieutenant Lautour observait la prescription de la circulaire. Vous êtes donc les véritables coupables. (Appl. à droite.)

M. Chéron. — Il faut, en effet, préciser la circulaire dans un esprit de tolérance. Je vais m'employer à en assurer la modification et l'interprétation en ce sens.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le groupe républicain de la réforme électorale s'est réuni sous la présidence de M. Klotz et a pris connaissance de l'important dossier que lui a fait parvenir le ministère de l'intérieur. Le groupe a ainsi en main tous les documents qui lui sont nécessaires pour établir les bases de la réforme qu'il poursuit.

Il a, après avoir adressé des remerciements à M. Maujan, chargé M. Dessoye de préparer pour la première réunion qui suivra la rentrée une étude sur ce dossier.

A LA RECHERCHE D'UNE ARCHITECTURE RELIGIEUSE

On lit dans le *Bulletin de la Semaine* :

La dernière session du diplôme d'architecte à l'École des beaux-arts a été marquée par une tentative intéressante.

On sait que la fin des études est couronnée par la présentation et la discussion d'un projet dont le sujet est laissé au choix du candidat.

Aussi M. Etienne Potier, élève de M. Pascal, avait usé de cette liberté pour soumettre au jury un programme peu classique : *une église moderne en ciment armé*.

Les considérants du jeune lauréat sont tirés des circonstances actuelles.

La loi de séparation permet de créer, par la seule initiative épiscopale, des centres de prières. L'apostolat en fait une impérieuse nécessité. D'autre part, les ressources sont limitées.

Le devoir de l'artiste, — s'il est intelligemment secondé par la confiance des donateurs, — est de faire digne quoique pratique, simple et moderne tout à la fois.

La solution de M. Potier est absolument débarrassée de tout souvenir archéologique. Aucune concession n'a été faite aux réminiscences aimées des fidèles.

L'autel, placé au centre d'une vaste rotonde, est aperçu de tous les assistants massés dans une nef unique, large et courte — 2.500 personnes trouveront place facilement — et des tribunes, très accessibles, seront d'un utile secours les jours de grandes fêtes.

Dans le sous-sol se trouvent groupés les services auxiliaires : salle de réunion, de catéchismes, etc.

L'artiste, fidèle jusqu'au bout à son programme pratique, a réduit les points d'appui, les a constitués en ciment armé qui franchit les grandes distances et portera ses voûtes sur des piliers de 50 × 50.

Certes la logique de sa solution l'a conduit à des formes qui ne nous sont pas coutumières ; dans son porche, l'influence anglaise a même prévalu plus que nous ne l'eussions désiré. Mais nous devons louer sans réserve ce jeune homme pour avoir proposé des solutions nouvelles à un problème nouveau et nous devons noter l'accueil aimable et curieux que le jury — réputé si « conservateur » — des beaux-arts lui a réservé.

LA CULOTTE DU SUISSE

Le juge de paix d'Auxerre vient de décider qu'un suisse ne peut pas sortir de l'église avec sa culotte de suisse.

Il a, en conséquence, condamné à 2 fr. d'amende le suisse de Noyers qui, malgré un arrêté municipal interdisant le port d'un costume cultuel, avait refusé de quitter son pantalon de suisse pour se rendre de l'église à son domicile.

Nul doute que cette singulière et grotesque décision ne soit cassée par la Cour de cassation.

La clôture de la chasse

La clôture générale de la chasse à tir fixée aux dates suivantes pour la saison de chasse 1907-1908.

Au dimanche 29 décembre 1907 dans deux départements : Hautes-Alpes, Haute-Savoie.

Au dimanche 5 janvier 1908 dans quatre départements : Ain, Isère, Jura, Savoie.

Au dimanche 12 janvier 1908 dans dix-huit départements : Allier, Aube, Côte-d'Or, Doubs, Loire, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Vosges, Yonne, territoire de Belfort.

Au dimanche 26 janvier 1908 dans soixante-trois autres départements.

Les dates de clôture de la chasse à courre, de la chasse des oiseaux d'eau et de passage, ne font pas l'objet d'une mesure générale et sont indiquées par les arrêtés des préfets.

Le transport et la vente du gibier tué avant la fermeture seront tolérés jusqu'au surlendemain des dates de clôture, à midi. Cette tolérance s'étend au gibier provenant de l'étranger, à condition qu'il soit parvenu à destination avant l'expiration de ce délai de trente-six heures.

Les espèces de gibier indigène importées de l'étranger à destination de départements où la chasse n'en est pas close, pourront traverser sous plomb de douane les départements où la clôture a été prononcée.

Les clôtures spéciales de la chasse de la perdrix, du lièvre et du chevreuil ont eu lieu ou auront lieu aux dates suivantes :

Pour la perdrix seule : le 1er décembre 1907 dans l'Ain, le Doubs, la Meuse et le territoire de Belfort ; le 8 décembre 1907 dans les Vosges ; le 15 décembre 1907 dans la Haute-Marne ; le 22 décembre 1907 dans les Côtes-du-Nord ; le 1er janvier 1908 dans le Rhône ; le 5 janvier 1908 dans la Manche.

Pour la perdrix et le lièvre : le 5 janvier 1908 en Eure-et-Loir et dans l'Oise, le 12 janvier 1908 dans les Ardennes.

Pour la perdrix et le chevreuil : le 5 janvier 1908 dans la Seine-Inférieure.

Pour la perdrix, le lièvre et le chevreuil : le 5 janvier 1908 dans l'Aisne, le Finistère, la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise; le 12 janvier 1908 dans la Drôme, l'Eure, la Loire-Inférieure, la Mayenne, le Morbihan, le Nord, le Pas-de-Calais et la Vendée.

A TRAVERS LA PRESSE

LE DEUXIÈME CENTENAIRE DE MABILLON

Notes biographiques

Dans les *Débats* d'hier, un bon résumé de la biographie de Mabillon, qui mourut, on le sait, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, le 27 décembre 1707 :

Ce fils de laboureurs champenois goûtait, dans la plus riche abbaye du royaume, les délices de la pauvreté. Il ne jugeait pas qu'il manquât rien à sa cellule : une table, une chaise de bois, un chandelier avec un fer mobile pour hausser la chandelle ou la baisser, une lampe de cuivre, un bénitier d'étain, un prie-Dieu, quelques images dévotes et une couchette. N'oublions pas les gros in-folios, les manuscrits, les chartes, le trésor des notes et le papier blanc. Mabillon ne se levait guère, chaque matin, avant 2 heures. Et comme il pouvait, le jour venu, aller demander leurs secrets à la bibliothèque ou aux archives, entretenues par les soins pieux de son premier maître Dom Luc d'Achery, Mabillon s'estimait heureux. Il ne parvint pas à comprendre pourquoi Colbert lui avait fait offrir une pension de deux mille livres.

Les moments où il était fort malaisé à découvrir étaient ceux où quelque illustre personnage visitait l'abbaye. Il fallait l'insistance du duc de Bourgogne, de Philippe duc d'Orléans ou du prétendant Jacques III d'Angleterre pour arracher de ses retraites l'auteur de la *Diplomatique* et de tant d'autres ouvrages fameux. Louis XIV fut donc, à son tour, curieux de le voir. Bossuet et l'orgueilleux Le Tellier, archevêque de Reims, qui ne s'aimaient pas, présentèrent Mabillon au monarque : « Sire, commença Le Tellier, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le plus savant homme de votre royaume. » Bossuet se persuada que Le Tellier voulait, par ce trait, le piquer, et il poursuivit : « M. l'archevêque de Reims devrait ajouter « et le plus humble ».

Mabillon ne se cachait pas à ses vrais amis et le nombre en était grand. Le talent du prince Emmanuel de Broglie a jadis su faire revivre toute cette curieuse société de l'abbaye vers la fin du XVIIe siècle. Elle se réunissait volontiers autour de Mabillon, le dimanche, « après vêpres ».

La correspondance de Mabillon a péri pour une bonne part ; il n'en reste guère que onze volumes in-folio. D'Oxford et de Vienne, de Copenhague et de Rome, de Cologne et de Trente, et d'Ypres et de Trèves, et de Ratisbonne et de Constance, on lui demandait ses avis et on lui communiquait les mille et une nouvelles de « la République des Lettres ». Les moines Bénédictins estimaient que si le savant doit chérir sa patrie et sa religion, la science a le droit d'ignorer les frontières nationales ou confessionnelles. Chez tel protestant, comme le ministre Basnage, ils avaient le courage de ne voir qu'un confrère en érudition. C'est Mabillon qui a écrit : « L'historien, pour être véridique, doit s'affranchir de tout esprit de parti ; donner pour certain ce qui est certain, pour faux ce qui est faux, pour douteux ce qui est douteux, et ne rien dissimuler de ce qui peut nuire ou servir à l'une ou à l'autre cause. »

A cheval ou à pied, sur les coches d'eau ou de terre, il parcourut les provinces françaises, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie ; dans les chartriers ou les bibliothèques les plus fermées, il poursuivait les documents.

M. Georges Goyau écrit, d'autre part, dans le *Gaulois*, un article d'où nous détachons ces passages qui font bien comprendre la passion de Mabillon pour les recherches historiques :

Tantôt à pied, tantôt profitant des voitures publiques, Mabillon et son fidèle compagnon Dom Germain cheminèrent, des années entières, en France, en Allemagne, en Italie, de couvent en couvent, pour ramasser un docte butin. Une fois installés quelque part, ils exploraient, dans leurs plus intimes recoins, la bibliothèque et le chartrier, et de temps à autre, ils expédiaient à Saint-Germain des Prés le récit de leurs trouvailles. Leurs lettres avaient l'air de bulletins de victoire ; elles étaient alertes, entraînantes, fougueuses ; une sorte de *furia francese* grisait leurs plumes pacifiques.

« Depuis jeudi matin jusqu'à mardi à 8 heures du matin, écrivait Dom Germain du fond de la Toscane, on ne saurait lire, écrire, collationner les écritures, chanter, prier, plus que nous ne l'avons fait. Dom Jean Mabillon en est tout usé ; sans un secours particulier, il aurait dû crever. J'étais aussi bien bas, mais que faire au milieu de tant de si bonnes besognes ? Nous en rapportons plus d'une main de papier écrit. »

La corvée même, l'attrayante corvée, faisait vivre Dom Mabillon, bien loin de le faire mourir ; et d'un pas léger, nos chemineaux de l'érudition s'en allaient à Lucques ; ils y tenaient, ils y feuilletaient, « en buvant étrangement de poussière », trois cents manuscrits. « Tous ces messieurs qui nous regardaient faire, notait encore Dom Germain, ne nous considéraient pas autrement que comme des soldats français qui montent à l'assaut. En effet, il y faisait chaud, et l'on me prenait quasi pour un Cordelier, tant nos habits étaient gris de poussière ! »

Ces moines aimaient à être gris de poussière, comme les grognards à être noirs de poudre. Et l'on avait raison de les prendre pour des soldats de la France, lorsque, faisant campagne contre les rats et contre l'oubli, ils empêchaient les vieilles gloires de s'éteindre et les vieilles encres de s'effacer.

Mabillon fondait une science, qui s'appelait la « diplomatique », et qui devait aider les érudits à discerner l'authenticité des archaïques documents ; d'augustes solliciteurs s'adressaient à lui, pour étayer sur son infaillible érudition la légitimité de leurs droits ou le prestige de leur race. Dans ses années de cellule, succédant à ses mois de voyage, le même moine qui avait réclamé pour le recueillement monastique la faculté de chercher un abri dans l'étude du passé, tressait le fil conducteur qui devait guider, dans la critique des sources, une innombrable postérité de savants : le traqueur de matériaux se révélait un législateur d'histoire.

—o—

Pour étouffer sa célébrité, son humilité était impuissante : le *Guide de Paris*, de 1698, signalait Mabillon comme une curiosité, à laquelle les étrangers devaient une visite ! Il se disait peut-être, afin de supporter patiemment une aussi importune illustration, qu'un jour il dormirait, anonyme, dans une tombe perdue de vue, car tel était l'usage parmi les Bénédictins de Saint-Maur : leurs dalles sépulcrales ne portaient pas leurs noms. Dans les grandes collections auxquelles se dévouait leur science, leur part de travail personnel était comme dissimulée ; et puis, dans la mort même, l'anonymat se poursuivait.

Mais le Pape en personne s'opposa à ce que la dépouille mortelle de Mabillon cessât de porter son nom ; il fit écrire aux Bénédictins qu'il fallait ensevelir un si grand homme dans un lieu distinct, afin que les gens de lettres qui viendraient à Paris ne restassent pas sans réponse, lorsqu'ils demanderaient : « Où donc l'avez-vous mis? »

TOUTE LA MAGISTRATURE SERA BIENTOT ASSERVIE AU « BLOC »

M. Georges Bonnefous écrit dans la *République Française*, à propos des déclarations faites hier à la tribune par M. Briand :

Depuis plusieurs jours, les journaux radicaux de Paris et des départements sont remplis d'articles aigres et amers contre la magistrature, qui se permet d'admettre que les fonctionnaires soient pris à partie pour les actes abusifs qu'ils commettent.

Un député du « bloc », M. *Dessoye*, s'est fait hier l'écho de ces récriminations à la tribune de la Chambre, sous forme de question adressée au ministre de l'Instruction publique, M. Briand.

Ce député a tour à tour stigmatisé les magistrats de la Cour de Dijon, les pères de famille assez osés pour contrôler l'enseignement qu'on donne à leurs enfants et l'esprit d'hostilité contre les instituteurs qui se manifeste, paraît-il, en ceci : le désir de les voir observer la plus scrupuleuse neutralité.

Notez que c'est la loi sur l'enseignement laïque qui édicte elle-même cette neutralité et qui l'impose à la fois à l'enseignement et à celui qui le donne.

Veiller à ce que des instituteurs ne s'écartant pas de la neutralité légale, c'est donc assurer le respect de la loi.

Mais la majorité radicale-socialiste ne l'entend pas ainsi. M. Briand s'est fait hier l'interprète fidèle de ses passions et de son absolutisme, quand il a annoncé qu'il allait ou déférer l'arrêt de Dijon au tribunal des conflits ou se pourvoir contre lui devant la Cour de cassation.

M. Briand finissait ensuite son discours en menaçant les tribunaux, s'ils adoptaient la jurisprudence de la Cour de Dijon, de les contraindre à en changer par une nouvelle loi conforme aux désirs du « bloc ».

Tous les citoyens français seront ainsi frappés d'une sorte d'incapacité légale à l'égard des fonctionnaires qui pourront tout se permettre pourvu qu'ils aient l'agrément de leurs chefs hiérarchiques et les votes approbateurs d'une majorité parlementaire préoccupée de ses seuls intérêts.

Ce qu'il y a d'admirable, dans ces conventions d'un despotisme asiatique, c'est qu'on les présente au nom de la République, alors que tout l'effort des républicains, notamment sous l'Empire, s'était toujours acharné, à juste titre, contre les dispositions légales qui soustrayaient les fonctionnaires à la responsabilité de leurs actes.

Aujourd'hui, non seulement on ne parle plus d'abolir ces dispositions, mais on se propose d'en édifier quelques autres qui complètent et fortifient les premières.

Et on menace les magistrats qui ne comprennent pas, à demi-mot, l'esprit oppresseur du régime ! Ainsi, tous les jours, les faux républicains du « bloc » ont besoin de nouvelles victimes.

L'*Action*, hantée toujours par le spectre du cléricalisme, demande que M. Briand sauve la République du danger que lui fait courir M. Guyot-Dessaigne trop bénévole pour des magistrats comme ce procureur de Louhans et ceux de la Cour d'appel de Dijon.

Depuis que l'Église romaine n'est plus en France une institution d'État, la magistrature de M. Guyot-Dessaigne aspire à la remplacer.

C'est ainsi qu'une robe chasse l'autre, mais pour faire le même mal.

Autrefois, les évêques traquaient l'instituteur : aujourd'hui, ce sont les présidents de Cour d'appel.

M. Aristide Briand, dans son excellent et éloquent discours d'hier, a flétri les agissements de ces juges en soutane qui menacent la laïcité de l'école et l'indépendance de l'instituteur.

Déjà, au cours du vote de la loi de Dévolution, l'on a pu voir des juges assis et des procureurs debout paralyser par leurs arrêts la volonté du législateur et bafouer l'œuvre du suffrage universel.

M. Guyot-Dessaigne n'a même pas bronché. Le procureur de Louhans, qui combat le droit public de la Révolution au nom des coutumes royales de l'ancien régime, est toujours sur son siège, et la place Vendôme ne l'a pas déplacé !

Enhardie par l'impunité que lui assure son garde, toute la gent toquée des robins se dresse maintenant contre l'école laïque et prétend régenter l'Université de France tout comme jadis le Parlement des anciens rois.

Cependant M. Guyot-Dessaigne se grouille moins que jamais et imite la pièce de bois du fabuliste !

Sans doute est-il trop absorbé par la confection d'une liste de croix où, comme l'an dernier, c'est à un avocat ultra-réactionnaire, du genre de M. Chenu, qu'ira le ruban rouge de Marianne.

S. Em. le cardinal Coullié

Lyon, 28 décembre. — A l'occasion du renouvellement de l'année, le cardinal Coullié a adressé à son clergé une lettre pastorale dont voici des extraits :

Nous dûmes, il y a un an déjà, abandonner l'habitation où, depuis tant de siècles, s'étaient succédé les archevêques de ce grand diocèse de Lyon. Sur tout le territoire du diocèse se perpétrait le vol sacrilège que la loi avait édicté sans en pouvoir pallier l'iniquité et la honte.

Vous avez tous subi, Messieurs, les uns après les autres, ces spoliations et ces ruines. La même main d'un État devenu parjure et impie s'est abattue sur vos églises et sur vous-mêmes, enlevant de vos coffres l'argent des fidèles, consacré par leur formelle volonté et sur la foi des garanties publiques, aux fondations pieuses comme à l'entretien du culte divin, vous chassant de vos presbytères ou vous obligeant à en payer la location, alors que ces demeures vous étaient acquises à perpétuité par la générosité des paroissiens et souvent par la libéralité des pasteurs et ne vous laissant plus vos églises elles-mêmes qu'à titre imprécis et précaire.

Ces opérations ont rempli l'année entière : cette iniquité achève de se consommer en soulevant l'indignation impuissante de quelques fidèles, mais sans divertir de leurs plaisirs et de leurs affaires le grand nombre de nos concitoyens endormis dans leur égoïsme, sans émouvoir un peuple trompé par des feuilles publiques où les faits les plus iniques sont systématiquement déguisés.

Et voici que pour faciliter et accélérer cette œuvre d'iniquité, notre Parlement est en train de renverser tous les principes du droit et d'établir une législation tyrannique par où le déni de justice sera opposé désormais à toutes les revendications les plus légitimes, frustrant ainsi les morts eux-mêmes des prières qu'ils avaient voulu s'assurer dans l'avenir.

Quelle année ruineuse, Messieurs, et cependant la guerre se continue avec une âpreté toujours croissante ; guerre contre l'école catholique, guerre contre les Congrégations religieuses déjà plus que décimées, appel aux législations des hôpitaux, vexations de toutes sortes dirigées contre nos orphelinats et nos providences. C'est l'exécution méthodique des plans arrêtés depuis longtemps déjà par les sectes ennemies de l'Église.

Et tout cela va remplir encore l'année qui s'ouvre devant nous. L'enseignement chrétien déjà si entravé recevra encore des coups redoutables. Dieu veuille qu'il nous soit possible à l'avenir d'utiliser les restes de ces libertés mutilées dont le nom seul demeure dans nos lois comme une ironie du persécuteur sur sa victime...

Le cardinal Coullié s'élève contre les systèmes subtils qui ont tenté de s'infiltrer dans l'enseignement des chaires ecclésiastiques pour le corrompre peu à peu. Ces systèmes ont été solennellement condamnés par le Pape.

Le cardinal fait appel à l'attachement à l'obéissance, à la soumission au Saint-Siège, et il ajoute :

« Laissez-nous terminer ces lignes par une parole de confiance. Oui, c'est l'heure de la souffrance et de la pauvreté, c'est l'heure du travail aussi et d'un dévouement acharné à la conquête des âmes, mais nous savons à qui nous nous sommes dédiés et donnés tout entiers : *Scio cui credidi*.

Demeurez fidèles durant les jours mauvais. Dès maintenant nous connaîtrons un jour les joies de la victoire. L'Église en a bien souvent fait l'expérience : la persécution est toujours féconde et les âmes s'engendrent par la souffrance.

Les obsèques de M. Janssen

Les obsèques de M. Janssen, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Meudon, commandeur de la Légion d'honneur, ont eu lieu aujourd'hui à midi, en l'église Saint-Germain des Prés, au milieu d'une très grande affluence.

Le catafalque, qui était dressé dans le chœur de l'église disparaissait complètement sous les couronnes et les gerbes de fleurs.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Sara, curé de Saint-Germain des Prés.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé sur le Père-Lachaise, où a eu lieu l'inhumation.

JEANNE D'ARC

Jeanne la prophétesse, guerrière victorieuse, abandonnée, calomniée, plus belle encore sur le bûcher de Rouen que dans l'apothéose de Reims, est à la fois la figure la plus étonnante et la plus séduisante ; elle évoque dans un drame historique sans pareil les gloires unies de la religion et de la patrie, et elle fait briller l'espérance au sein des désespérances.

M. l'abbé Henri Debout, l'auteur infatigable qui a tant travaillé à la glorification de la Vénérable héroïne par ses recherches et ses écrits, que le Saint-Père a bénis et encouragés, que l'Académie a couronnés, publie à la Bonne Presse un nouveau volume populaire, illustré de 91 gravures sur bois, qui raconte avec un attrait nouveau l'histoire de la future Sainte nationale (1).

(1) Un volume élégant de 384 pages, prix 0 fr. 85, port. 0 fr. 19 ; relié toile, 1 franc, avec tranches dorées, 1 fr. 25, port. 0 fr. 29. Paris, 5, rue Bayard.

LA BONNE PRESSE

A SOISSONS

Les deux soirées récréatives données dans la salle des fêtes du Cercle catholique de Soissons, les 22 et 23 décembre, au profit de l'œuvre de la bonne presse, ont remporté le plus vif succès.

Mgr Péchenard avait bien voulu présider la soirée de dimanche, M. le chanoine Landais, curé archiprêtre, celle de lundi.

Inutile de dire que la partie artistique et récréative a été des plus réussies. En outre, des rapports ont été lus qui donnent comme très prospère la situation de l'œuvre de la bonne presse à Soissons et dans l'arrondissement. Des récompenses ont été décernées aux plus méritants des Pages du Christ. Enfin, après les conférences de M. le chanoine Godfroy sur la bonne presse qui ajoutèrent un intérêt de plus à chacune des deux soirées, de fructueuses quêtes furent faites en faveur de l'œuvre.

A ALBERT (SOMME)

600 personnes ont assisté, hier soir vendredi, à Albert, à une magnifique réunion offerte aux amis de la *Croix*.

Mgr Godin présidait. M. Goetghebeur, délégué de la *Croix*, dans une conférence très applaudie, a indiqué les devoirs des catholiques envers la bonne presse.

Le Comité d'Albert forme le centre le plus important de diffusion dans la Somme. Mgr Godin, dans une allocution très énergique, a demandé à tous de devenir propagateurs de la *Croix*.

Ce matin samedi, a eu lieu une réunion d'organisation pour les dames.

Messe pour la Bonne Presse. — Le 2 janvier, à 8 heures, une messe sera célébrée à Peyriac-Minervois pour les bienfaiteurs et abonnés de la Bonne Presse et tout particulièrement pour le repos de l'âme de M. Jean de Penthon.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 29 décembre. *Dimanche dans l'octave de Noël, Saint Thomas de Cantorbéry, évêque et martyr.* — L. 30. *De l'octave de la Nativité.* — M. 31. *Saint Sylvestre, pape et confesseur.* — M. 1er janvier. *La Circoncision de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'octave de la Nativité.* — J. 2. *L'octave de Saint Etienne.* V. 3. *Sainte Geneviève, vierge, patronne de Paris.* — S. 4. *L'octave des Saints Innocents.* — D. 5. *Vigile de l'Epiphanie.*

NOS AMIS DÉFUNTS

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut.

Les cœurs d'[illegible]

Le T. R. P. Gallois, provincial des Dominicains de la province de Toulouse, mort à Uberaba (Brésil). — M. le chanoine Espalieu, missionnaire apostolique, 78 ans, à Peyriac-Minervois (Aude). — M. Simon Pigelet, 82 ans, à Châteauroux.

INFORMATIONS DU SOIR

ROME

CHEZ LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Par dépêche de notre correspondant particulier :

Ce soir, le cardinal secrétaire d'État donne un dîner en l'honneur des nouveaux cardinaux.

RÉVOCATION DE DONATIONS

Loire-Inférieure. — Le tribunal de Châteaubriant a condamné le séquestre dans un procès pour révocation de legs intenté par les auteurs mêmes des donations, M. l'abbé Saulnier, de Montrelais, Mme Vve Samson, de Nort-sur-Erdre, lesquels ont obtenu gain de cause.

M. le comte d'Haussonville vient de partir au Maroc avec sa fille pour y installer un nouveau type d'ambulance.

Le garde des sceaux ne recevra pas les corps et les compagnies judiciaires à l'occasion du 1er janvier 1908.

Le président de la République a reçu cette après-midi, à 2 h. 45, S. A. R. le duc de Connaught, frère du roi d'Angleterre, avec le cérémonial d'usage.

Le président, accompagné du commandant Schlumberger, a rendu sa visite au duc à 3 h. 15, à l'hôtel Ritz.

LA SANTÉ DE M. FRANÇOIS COPPÉE

M. François Coppée a pu, ce matin, faire quelques lettres et répondre à ceux qui lui avaient adressé leurs vœux à l'occasion de la Noël.

Son état est donc aussi satisfaisant que possible.

INONDATIONS

On télégraphie de Cannes :

Par suite des pluies torrentielles tombées depuis hier, la Siagne, la Béal et les Trayes ont inondé les plaines de Laval, de Saint-Cassien, jusqu'à La Napoule. La situation de certaines fermes est très critique.

Ce matin, au quartier des Glacis, une barque a sauvé un cultivateur qui, surpris par les eaux, avait dû grimper sur le toit de sa maison.

L'AFFAIRE HARDEN

Berlin, 28 décembre. — M. Schweninger et sa femme ont été entendus aujourd'hui dans leur château de Swannecke, près de Munich, par le juge chargé d'aller recueillir leur témoignage.

L'audition sera terminée aujourd'hui.

FOLIE MACABRE

Mme Brulé, disparue, comme on le sait, après avoir déterré au cimetière de La Noir-Ville, en Seine-et-Oise, le cadavre de son fils, et en avoir emporté les ossements, a été arrêtée ce matin, à 11 heures, à Boulogne-sur-Seine.

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1907 — 11 —

FACE AU DEVOIR !

En arrivant avenue d'Antin, ils apprirent que Mme de Bracieux était sortie; Mademoiselle recevait.

Aliette entra seule. Guy traversa le palier pour sonner à la porte de Serge. Son ami, lui-même, vint ouvrir.

— La première étape ! dit-il, en s'efforçant de sourire; j'ai congédié ce matin mon valet de chambre ; entre, et assieds-toi, chez moi, pour la dernière fois, à moins qu'une velléité de voyage ne t'amène à quelque jour, dans le home des espérances futures !

Ce « home » des espérances futures marquait-il l'acquiescement aux transparentes combinaisons maternelles ? Guy voulut en avoir le cœur net...

— Qui sait, dit-il au dernier moment; les circonstances, peut-être, te feront-elles rester en France ?

— Rester ? mais rien n'a modifié ma résolution !

Guy s'entêta; si réellement Mme de Virement et Mme de Bracieux marchaient au même but, lui était bien décidé à se retirer devant son ami.

Il regarda Serge en face.

— Affirmes-tu que rien n'est changé pour toi ?

— Je ne comprends pas du tout.

Il sembla à Virement que le visage de Serge se raidissait.

Guy rapprocha son siège.

— Si tu trouvais, prononça-t-il à mi-voix, l'Américaine sans l'Amérique ?

En parlant, il avait posé la main sur le bras de son ami.

Serge se dégagea et, avec un rire contenu, dont il essayait de masquer un peu d'irritation nerveuse et l'émotion :

— Je ne joue pas l'abbé Constantin en comédie de société ! dit-il.

Guy crut saisir un demi-aveu, et, reprenant sur le même ton que Serge :

— Tu ne nies pas, au moins, que tu aurais pu jouer le rôle principal ?

Serge tressaillit légèrement.

— Mon ami, dit-il, Jean Reynaud avait à offrir à Miss Bell ce qu'il y a de plus noble au monde, un uniforme d'officier français, dignement porté.

— Tu as ton nom ! riposta Guy.

— Mon nom ? qu'ai-je fait pour le mériter ? Je ne suis rien par moi-même, et tout ce que j'apporterais sera la charge de trois personnes habituées à mener grand train.

— Tu as avoué ! Il a été question de ton mariage avec miss Lotta ?

— Oui !... une présentation soi-disant fortuite a eu lieu ces jours derniers. Aussitôt après, on m'a engagé à poser ma candidature.

— Et tu ne l'as pas fait ?

— Non.

— Pourquoi ?

— Mais je viens de te l'expliquer.

— En eût-il coûté beaucoup à miss Lotta d'offrir, comme cadeau de noces, un million de dot à ta sœur ?

— Non, sans doute, mais à moi, il en eût trop coûté d'accepter cette aumône.

— Si l'Américaine eût été ta femme avant la ruine ?

— Les choses eussent été différentes. J'éprouvais un malheur, ma femme manifestait la part qu'elle y prenait. Réfléchis. Accepterais-tu de porter un tel fardeau ?

Serge avait hâte de dégager sa personnalité.

Guy baissa la tête, puis, après un silence, il répondit, hésitant :

— Je ne crois pas.

Serge s'était levé, il allait et venait dans l'appartement.

— Je serai franc vis-à-vis de toi, dit-il, j'ai été tenté..... fortement. La jeune fille était assez séduisante pour que l'on pût me croire ébranlé. Au premier moment, j'ai pu voir, dans cette offre, une circonstance providentielle qui allait mettre un terme à toutes nos difficultés.

— Alors ?

— Alors, j'ai fermé les yeux, j'ai voulu regarder au delà du présent. Le mariage accompli, les premières illusions dissipées, que serais-je devenu ? L'homme qui doit tout à sa femme, qui n'ose ni diriger, ni restreindre un exotisme, parfois troublant..... Ma mère, avec son caractère un peu hautain, déplaçant l'air qui est autour d'elle, se serait trouvée dépendante de sa belle-fille et de la mère de celle-ci, dont je ne pouvais limiter l'influence ! Le mariage de ma sœur, au lieu d'être à son libre choix, eût été imposé par celle qui la dotait. Cette situation, de plus, transparaissait aux yeux du monde et devenait peu à peu intolérable.

— Qui te dit qu'il en aurait été ainsi ? Tu préjuges durement, tu ignores Mrs Blown et sa fille ?

— Mon ami, je ne les juge pas ; mais te crois-tu à même de les juger ? Je déduis les conséquences des situations, j'énonce les faits qui en découlent. Songe, d'abord, que ces deux femmes vivent en dehors du catholicisme. Admets, je le veux bien, que miss Lotta et sa mère fussent ces rares exceptions qui dominent la nature même des choses, je me diminuais par cette sorte d'apostasie qu'est le mariage mixte, et je faisais le métier de coureur de dot aux dépens même de mes croyances.

La voix était ferme, un observateur eût deviné que le combat avait été rude. Que d'assauts Serge avait dû subir !

Guy ne soupçonnait pas à quel point la lutte avait été complexe.

Bracieux s'arrêta devant son ami ;

— Je ne fais pas le serment, dit-il, de revenir d'Amérique sans ramener l'Américaine, sa voix tremblait un peu ; mais alors je serai l'homme qui aura fait ses preuves, l'homme qui aura le droit de parler haut et ferme si besoin est. L'Américaine sera catholique ou le deviendra avant le mariage, et l'Américaine ne sera ma femme que si.....

Il s'arrêta brusquement et reprit :

— Lorsque j'accomplirai l'acte solennel de fonder une famille, je veux qu'il soit consacré au pied de nos autels. Je ne veux pas me contenter d'une bénédiction hâtive dans un coin de sacristie. Je veux que le sacrifice de la messe soit offert au moment où ma vie entrera dans une phase nouvelle dont peut dépendre mon salut et celui de la femme que je devrai protéger et guider.

Il y eut un silence.

— Quand pars-tu ?

— Demain. Je t'avouerai que, maintenant, la décision étant prise, j'ai hâte de brusquer les choses.

Guy se leva, et regardant Serge :

— M'écriras-tu tout ce que tu fais, tout ce que tu penses ?

— Je te le promets, répondit Bracieux simplement.

Ils se serrèrent la main d'une forte étreinte, sans ajouter un mot, et, cependant, Serge fut bien près de révéler à son ami son plus secret espoir.

. . . .

Le frère et la sœur remontaient en voiture l'avenue des Champs-Élysées et gagnaient l'avenue de Neuilly.

— Guy, dit tout à coup Aliette, le départ de Serge de Bracieux cache quelque chose ?

Virement se troubla, craignant de laisser entrevoir la ruine si bien cachée.

— Combien de gens voyagent dans le but de se distraire ou de s'instruire ? C'est chose toute simple que d'aller de Paris à New-York.

— On m'a dit, continua la jeune fille, suivant son idée, qu'il aurait pu épouser cette délicieuse Lotta.

— C'est fort possible.

— Singulière réponse ! Tu le sais ?

— Cette fois, je suis affirmatif, oui.

— Connais-tu la cause de ce refus ?

Un peu d'anxiété passait dans la voix de Mlle de Virement.

— Parfois, répondit son frère, évasif, ces colossales fortunes sont un poids écrasant à supporter..... pour celui qui n'y a pas contribué par son travail et qui en jouit, j'oserais dire, en outsider !

Elle le regarda, un peu étonnée.

— Si on en faisait un bon usage, prononça-t-elle, de quelle puissance heureuse et utile on disposerait ! Dans les circonstances présentes, il y a tant à faire !

— Serge n'eût pas été le maître de disposer de tous ces millions ; d'ailleurs, cette charmante Américaine est protestante.

— Beaucoup auraient passé outre ! murmura Aliette. Je comprends le refus de M. de Bracieux. Il l'honore, mais je voudrais qu'il ne le distinguât pas de tant d'autres !

Une lueur passa dans ses yeux, comme si un espoir s'y reflétait.

(*A suivre.*)

EDMOND COZ.

(*Droits de traduction et de reproduction réservés.*)

Idéal-phonographe n° 4

L'une des dernières créations de la Maison de la Bonne Presse — et qu'il faut utiliser sans retard — est l'Idéal-phonographe n° 4, permettant l'audition facultative des cylindres de tous formats: *petits, inter et stentor* et des disques ou plateaux de *toutes marques* et de *tous diamètres*.

L'appareil très solidement construit en *cuivre massif nickelé* est livré en boîte-coffret élégante en *vieux chêne* fermant à clé, avec tous ses accessoires au prix de 160 francs. (*Port et emballage en sus.*)

Disques de toutes marques.

Catalogue illustré envoyé franco sur demande, Service des phonographes, 22, cours la Reine, Paris. VIIIe.